

DECRET N° 89-198 du 22 Mai 1989

portant approbation des Budget primitifs exercice 1989 de la Préfecture d'Abomey et des Districts du ZOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU La Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs, et la Loi Organique N° 86-020 du 26 Septembre 1986 qui l'a modifiée ;
- VU la Décision-Loi N° 89-001 du 11 Mars 1989 portant Loi de Finances pour la gestion 1989 ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et indirects et les textes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des Circonscriptions Administratives ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Mai 1989,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets primitifs exercice 1989 de la Préfecture d'Abomey et des Districts du ZOU, arrêtés en Recettes et en Dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances


Didier DASSI

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR E SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MF 15
MISPAT/DAFA 6 AUTRES MINISTERES 13 SPD 1 IGE 3 DPE-DIC 8 DB-
DCOF 8 SOLDE - DI 8 DAFA-MF 2 PREFECTURES ET DISTRICTS 16
DAT 2 DCCT 1 GDE CHANC. 1 UNB-FASJEP 4 ENA 2 BN-DAN 2 JORPB 1.-

PREFECTURE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE SIX MILLIONS
CINQ CENT MILLE FRANCS 66.500.000
RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUINZE MILLIONS
CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE FRANCS 15.587.000
DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE SIX MILLIONS
CINQ CENT MILLE FRANCS 66.500.000
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUINZE MILLIONS
CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE FRANCS 15.587.000

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE CIN MILLIONS
CINQ CENT CINQUANTE MILLE FRANCS 35.550.000
RECETTES EXTRAORDINAIRES : DOUZE MILLIONS TROIS CEN
CENT VINGT SEPT MILLE DEUX CENTS FRANCS..... 12.327.200
DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE CINQ MILLIONS
CINQ CENT CINQUANTE MILLE FRANCS 35.550.000
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DOUZE MILLIONS TROIS
CENT VINGT SEPT MILLE DEUX CENTS FRANCS 12.327.200

DISTRICT URBAIN DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE DEUX MILLIONS
DE FRANCS 52.000.000
RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS
CENT TRENTE HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS .. 19.138.400
DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE DEUX MILLIONS
DE FRANCS 52.000.000
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS
CENT TRENTE HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS . 19.138.400

.../...

DISTRICT RURAL DE ZOGBODOME

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUATORZE MILLIONS DE FRANCS	14.000.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS HUIT CENT QUARANTE SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS	3.846.576
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUATORZE MILLIONS DE FRANCS	14.000.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS HUIT CENT QUARANTE SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS	3.846.576

DISTRICT RURAL DE BANTE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS DE FRANCS	13.000.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS CINQUANTE TROIS MILLE FRANCS	3.053.000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS DE FRANCS	13.000.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS CINQUANTE TROIS MILLE FRANCS	3.053.000

DISTRICT RURAL DE ZA-KPOTA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS	13.500.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS VINGT MILLE FRANCS	4.020.000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS	13.500.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS VINGT MILLE FRANCS	4.020.000

.../...

DISTRICT RURAL DE QUINHI

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX MILLIONS	
CINQ CENT MILLE FRANCS	10.500.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS SEIZE	
MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS ...	3.016.399
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX MILLIONS	
CINQ CENT MILLE FRANCS	10.500.00
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS SEIZE	
MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS ...	3.016.399

DISTRICT RURAL DE COVE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : SEIZE MILLIONS	
CINQ CENT MILLE FRANCS	16.500.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ MILLIONS	
CINQ CENT VINGT CINQ MILLE NEUF CENT FRANCS ...K.	5.525.900
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : SEIZE MILLIONS CINQ	
CENT MILLE FRANCS	16.500.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ MILLIONS CINQ	
CENT VINGT CINQ MILLE NEUF CENT FRANCS	5.525.900

DISTRICT RURAL DAAGBANGNIZOUN

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : SEIZE MILLIONS DE FRANCS .	16.000.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS CINQ CENT	
QUATRE VINGT TREIZE MILLE CENT SOIXANTE FRANCS ..	2.593.160
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : SEIZE MILLIONS DE FRANCS...	16.000.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS CINQ	
CENT QUATRE VINT TREIZE MILLE CENT	
SOIXANTE FRANCS.....	2.593.160

.../...

DISTRICT RURAL DE OUESSE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : SEIZE MILLIONS DE FRANCS	16.000.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS QUATRE VINGT DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UN FRANCS...	3.082.241
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : SEIZE MILLIONS DE FRANCS....	16.000.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS QUATRE VINGT DEUX MILLE DEUX CENT QUARANT ET UN FRANCS...	3.082.241

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS	17.500.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE FRANCS	4.710.000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS	17.500.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE FRANCSL.....	4.710.000

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT QUATRE MILLIONS DE FRANCS	24.000.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE MILLE FRANCS	7.860.000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT QUATRE MILLIONS DE FRANCS	24.000.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE MILLE FRANCS	7.860.000

.../...

DISTRICT RURAL DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS
DE FRANCS 17.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DE
FRANCS 3.000.000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS
DE FRANCS 17.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS
DE FRANCS 3.000.000

DISTRICT RURAL DE ZANGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS
DE FRANCS 13.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT
CENT QUARANTE ET UN MILLE FRANCSK..... 3.841.000

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS
DE FRANCS 13.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT
CENT QUARANTE ET UN MILLE FRANCS 3.841.000

DISTRICT RURAL DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS
DE FRANCS 17.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SEPT
CENT CINQUANTE MILLE FRANCS 4.750.000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS
DE FRANCS 17.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SEPT
CENT CINQUANTE MILLE FRANCS 4.750.000

.../...

DISTRICT RURAL DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS
DE FRANCS 16.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS NEUF
CENT TROIS MILLE TROIS CENTS FRANCS 3.903.300

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS
DE FRANCS 16.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS
NEUF CENT TROIS MILLE TROIS CENT FRANCS..... 3.903.300